



**CCE du 22 septembre 2011
Déclaration CFDT
Projet de modification du
règlement d'utilisation du
poste informatique et de ses
moyens de communication.**

La CFDT demande plusieurs modifications sur ce projet:

- Nous déplorons la suppression de l'envoi d'une lettre de rappel. Pour la CFDT, cette lettre doit être la première étape obligatoire avant l'engagement d'une procédure disciplinaire.
- Le contrôle d'un poste informatique doit être effectué en présence du salarié. Pour la CFDT le contrôle d'un poste de travail ne doit avoir lieu sans la présence du collaborateur et d'un représentant du personnel s'il le demande.
- Aujourd'hui, n'importe quelle personne a accès aux documents d'un user sur un poste multi-partage. Des blocages doivent être réalisés pour que ce ne soit plus le cas.
- L'aspect personnel doit être non seulement défini par le nom d'un fichier mais aussi d'un répertoire, auquel cas tout fichier ou sous répertoire enfant sera jugé personnel. Ces documents ne peuvent et ne doivent être consultés par la direction, même en présence du collaborateur.
- Dans le guide de prise de parole et dans la charte éthique, l'entreprise a montré sa volonté de régir la libre expression des salariés pendant leur vie privée. Pour la CFDT ceci est une intrusion que nous ne pouvons accepter.

Dans l'état actuel de la proposition, la CFDT donne un avis défavorable à ce projet.

Fait à Paris
Le 22 Septembre 2011